

HFT

FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES AXÉES
SUR L'INNOVATION
HAMILTON

FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (HFT : TSX)



HAMILTON ETFs
FINANCIAL SECTOR SPECIALISTS

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière.....	11
Rendement passé	14
Sommaire du portefeuille de placements	15

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

17

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	18
États du résultat global	19
États de l'évolution de la situation financière	20
États des flux de trésorerie.....	21
Tableau des placements	22
Notes afférentes aux états financiers	24

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (« HFT » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFT est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui font preuve d'innovation et qui soutiennent le secteur des services financiers principalement par leur utilisation de données et de la technologie. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFT.

HFT tentera d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui, de l'avis de Hamilton ETFs, en tant que conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), pourraient générer une croissance accrue des bénéfices et des revenus en profitant des tendances à long terme, que ce soit en faisant preuve d'innovation ou en soutenant l'innovation, relativement à l'utilisation des données et de la technologie dans le secteur des services financiers.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Cet univers de sociétés comprend notamment des sociétés de traitement des paiements et des réseaux de paiement, des gestionnaires d'actifs, des bourses et d'autres sociétés du secteur des technologies financières, ainsi que des sociétés qui soutiennent cette croissance par l'octroi de prêts, y compris des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurances, des maisons de courtage de valeurs et d'autres sociétés de placement. En investissant à l'échelle mondiale, le conseiller en valeurs reconnaît que la technologie est moins limitée par des contraintes géographiques et il cherche à tirer avantage des occasions les plus intéressantes dans le domaine de la technologie financière, tout en gérant les risques liés aux pays et à la concentration. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il examinera les caractéristiques de chaque société, comme son évaluation, son potentiel de croissance, son exposition à l'innovation technologique et ses investissements en innovation technologique, et l'évolution des tendances commerciales dans le secteur.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 30 à 60 émetteurs HFT investira principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères («CAAE»), et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
 - Risque de marché
 - Risque lié aux émetteurs
 - Risque lié aux titres de participation
 - Risque lié aux ventes à découvert
 - Risque lié aux lois et à la réglementation
 - Risque lié à la cybersécurité
 - Risques liés aux bourses étrangères
 - Risque lié aux marchés étrangers
 - Fluctuations des devises
 - Risque de change
 - Risques liés aux instruments dérivés
 - Risque lié à l'utilisation d'options
 - Risque lié à la valeur liquidative correspondante
 - Risque de distribution
 - Risque lié au courtier désigné et aux courtiers
 - Dépendance envers le personnel clé
 - Conflits d'intérêts éventuels
 - Risque lié aux contreparties
 - Risque d'interdiction d'opérations sur titres
 - Absence de propriété
 - Risques liés aux bourses
 - Risques liés à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
 - Risque lié à la concentration
 - Risque lié à l'utilisation des données historiques
 - Risque de liquidité
 - Risque lié à la fiscalité
 - Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
 - Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
 - Risque lié aux fonds négociés en bourse
 - Absence de marché actif
 - Aucun rendement garanti
 - Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
 - Risques liés aux marchés émergents
 - Risque de marché volatil
 - Évolution du cadre réglementaire et concurrentiel du secteur mondial des services financiers
 - Rendement des banques et des institutions financières
 - Risque lié à la faible capitalisation
 - Risques liés à un placement dans des fiducies de placement immobilier
 - Risque d'obsolescence technologique
 - Rachats importants
 - Perte de la responsabilité limitée

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 1,85 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice KBW Nasdaq Financial Technology Total Return (en dollars canadiens) a dégagé un rendement de 13,72 % pour la même période, sur la base du rendement total.

L'indice KBW Nasdaq Financial Technology Total Return a été conçu pour suivre le rendement des titres de sociétés de technologie financière inscrites à la cote de bourses américaines. Les titres inclus dans l'indice sont émis par des sociétés qui mettent à profit la technologie pour offrir des produits et des services financiers.

Revue du secteur

Sur le plan économique en général, l'année 2023 a débuté bien différemment de l'année 2022. Le premier semestre de 2023 a été marqué par une résilience économique impressionnante, les estimations de croissance ayant connu une mince progression malgré les nouvelles hausses de taux des banques centrales du monde entier, tandis qu'en 2022, les estimations de croissance économique n'ont fait que baisser (en réaction aux hausses de taux d'intérêt). Comme les taux d'intérêt s'approchent maintenant des niveaux de l'inflation hors énergie et alimentation dans la majorité de ces régions, la nécessité de poursuivre le resserrement afin de combattre l'inflation se fait moins criante. L'incidence de ces tendances a été amplifiée dans le secteur des technologies financières (« fintech ») (surtout les fintech perturbatrices).



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les tendances à l'adoption des modèles d'affaires axés sur les technologies financières restent fortes. Les consommateurs sont toujours à la recherche de solutions numériques pratiques, tandis que les entreprises ont recours à des technologies novatrices pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des consommateurs dans de multiples canaux. Les sociétés de fintech établies continuent de consacrer une part grandissante de leur budget aux technologies « d'expansion des activités » (notamment les acquisitions de boîtes de fintech stratégiques), alors que les sociétés novatrices de l'hypercroissance se concentrent sur l'envergure et la rentabilité.

Dans le secteur des paiements, les tendances de croissance restent appréciables grâce à la forte croissance transfrontalière qui tire parti de l'intérêt des consommateurs pour les voyages et au passage continu des paiements en espèces aux paiements numériques. La bataille pour les parts de marché entre les sociétés établies et les sociétés de paiements fondées à l'ère numérique se poursuit, et même si les taux de croissance de nouvelles sociétés dépassent nettement ceux des sociétés établies, ces dernières affichent des taux de croissance qui restent solides. En ce qui concerne les technologies destinées aux bourses et aux marchés, les inquiétudes que suscitent les perspectives économiques générales ont limité les levées de capitaux jusqu'à présent en 2023, et les PAPE et les émissions de titres de capitaux propres ont diminué. En conséquence, les prévisions de bénéfices ont été pénalisées, mais les estimations de bénéfices des sociétés de technologies de marché (en général) ont enregistré une modeste progression depuis le début de l'année, dans la foulée de l'amélioration des prévisions économiques.

En ce qui concerne les actions, le premier semestre de 2023 a été positif, davantage au niveau de l'évolution de l'attitude des investisseurs que de l'évolution des bénéfices. Cette progression a été particulièrement évidente pour les sociétés axées sur la technologie et l'intelligence artificielle. Dans le secteur des technologies financières, les sociétés les plus touchées ont été celles dont les modèles d'affaires plus récents sont plus perturbateurs, ainsi que certains titres qui avaient été réévalués trop sévèrement en 2022 et qui ont rebondi de concert avec le regain d'optimisme du marché.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans les titres de sociétés de technologie financière mondiales œuvrant dans des secteurs qui jouissent de tendances de fond positives, par exemple les paiements numériques, les données et technologies de marché, l'investissement numérique (y compris les fournisseurs de FNB). Au cours du premier semestre de 2023, la répartition géographique du FNB est restée concentrée avant tout sur les marchés développés, principalement les États-Unis (plus de 80 %).

Le FNB a conservé un portefeuille diversifié contenant plus de 30 positions réparties dans quatre principales catégories de placements : 1) paiements numériques (35-40 % de la valeur liquidative), 2) bourses de valeurs et sociétés de données de marché (30-40 %), 3) gestion de patrimoine (10-15 %) et 4) autres secteurs des technologies financières, y compris les fiducies de placement immobilier (« FPI ») et un large éventail d'autres groupes axés sur les technologies financières à forte croissance (5-15 %). Le gestionnaire considère les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Lorsque l'on compare le FNB avec d'autres fonds de fintech, on constate que celui-ci tire généralement parti de son exposition diversifiée à un éventail de catégories et de thèmes de placement, de positions d'équilibrage du portefeuille dans les technologies financières rentables et de jeunes sociétés novatrices axées uniquement sur les technologies financières. Cet équilibre entre la fintech rentable et perturbatrice a permis au FNB d'éviter les plus grosses pertes ayant touché le secteur en 2022, mais il s'est aussi traduit par un rebond beaucoup plus contenu au premier semestre de 2023.

Parmi les titres du FNB, les meilleurs rendements positifs sont venus de Fleetcor (société américaine de paiements), de Nu Holdings (société financière d'Amérique latine à croissance rapide) et de TransUnion (agence d'évaluation du crédit américaine). Leur succès donne de la crédibilité à la diversification internationale du FNB et à l'avantage de détenir tant des sociétés à forte croissance que des sociétés arrivant à maturité qui sont axées sur le secteur des technologies



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

financières. À l'opposé, les plus faibles rendements du FNB sont venus des titres sensibles aux taux d'intérêt, tout particulièrement deux banques américaines axées sur les fintech qui ont été fermées par les autorités de réglementation après des retraits soudains des dépôts, un effet secondaire des hausses de taux inédites de la Réserve fédérale américaine depuis mars 2022. Les titres de ces deux banques ont chuté presque à zéro et ont été liquidés au cours de la période.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À la fin de la période, environ 90 % de l'exposition aux monnaies étrangères du FNB était couverte; l'exposition au dollar américain et l'exposition à l'euro étaient entièrement couvertes. Dans l'ensemble, la couverture de change a eu un léger effet positif sur le rendement du FNB pour le premier semestre de 2023 en raison du recul modéré du dollar américain.

Perspectives

La croissance mondiale devrait rester timide en 2023 (le FMI prévoit une croissance de 2,8 %). Néanmoins, les perspectives pour les titres de sociétés de technologie financière demeurent favorables à long terme, alimentées par des tendances de fond positives, tout particulièrement la capacité des sociétés de technologie financière de générer une croissance des revenus plus forte dans certains cas et de plus grandes économies de coûts dans d'autres cas.

L'évolution des politiques encadrant le secteur des technologies financières demeure une source possible de volatilité à court terme, mais les tendances plus générales vers l'adoption des technologies financières semblent inexorables et leurs marchés cibles sont vastes. Lorsque l'inflation se calmera, permettant la stabilisation des taux d'intérêt et des perspectives de croissance économique plus favorables, les liquidités devraient revenir sur les marchés et donner lieu à un regain des levées de capitaux et à un rendement amélioré des titres des bourses de valeurs, des données de marché et des sociétés technologiques. De plus, les tendances en matière de paiements continuent de faire ressortir la croissance passée et potentielle des technologies financières. En conséquence, les perspectives du secteur mondial des technologies financières restent très positives à plus long terme.

Pour d'autres commentaires sur le secteur, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse <http://hamiltonetfs.com/insights-commentary/>.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un revenu de placement net de 79 805 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (5 250 047) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transaction totalisant 100 769 \$ (135 551 \$ en 2022) dont une tranche de 75 590 \$ (57 224 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 9 380 \$ aux porteurs de parts (25 130 \$ en 2022).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 1^{er} juin 2020. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de la période	14,02	20,65	19,07	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation				
Total des revenus	0,10	0,18	0,20	0,15
Total des charges	(0,08)	(0,18)	(0,23)	(0,13)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(1,72)	(2,69)	(0,03)	0,70
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	1,87	(4,81)	1,73	2,82
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,17	(7,50)	1,67	3,54
Distributions				
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,03)	(0,03)	–	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,45)	(0,36)
Remboursement de capital	–	(0,03)	–	–
Total des distributions³⁾	(0,03)	(0,06)	(0,45)	(0,38)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	14,25	14,02	20,65	19,07 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période¹⁾	2023	2022	2021	2020	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	4 098	4 733	18 849	7 391	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	288	338	913	388	
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,91 %	0,91 %	0,90 %	0,90 %	
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	4,23 %	1,93 %	1,73 %	2,36 %	
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,03 %	0,07 %	0,09 %	0,13 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	0,00 %	18,29 %	16,76 %	15,80 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	14,25	14,02	20,65	19,07	\$
Cours de clôture	14,26	14,03	20,67	19,12	\$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et au 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

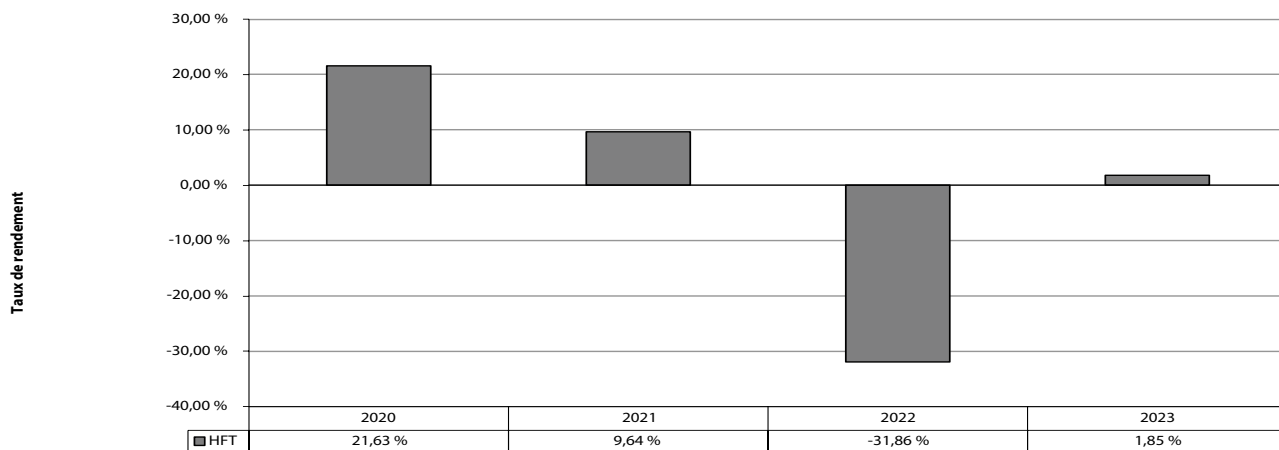
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces frais ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion ainsi qu'aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} juin 2020.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	3 105 126 \$	75,77 %
Actions mondiales	862 422	21,04 %
Contrat à terme - couverture des devises*	86 217	2,10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 337	1,25 %
Autres actifs, moins les passifs	(6 745)	-0,16 %
	4 098 357 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	2 133 954 \$	52,07 %
Technologie de l'information	1 758 924	42,92 %
Services de communication	74 670	1,82 %
Contrat à terme - couverture des devises*	86 217	2,10 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 337	1,25 %
Autres actifs, moins les passifs	(6 745)	-0,16 %
	4 098 357 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2023

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
FleetCor Technologies Inc.	4,07 %
London Stock Exchange Group PLC	4,03 %
Visa Inc.	3,98 %
Adyen NV	3,97 %
MasterCard Inc.	3,89 %
S&P Global Inc.	3,85 %
Moody's Corp.	3,70 %
Broadridge Financial Solutions Inc.	3,68 %
Intercontinental Exchange Inc.	3,48 %
Prologis Inc.	3,47 %
Digital Realty Trust Inc.	3,32 %
CME Group Inc.	3,22 %
TransUnion	3,21 %
Tradeweb Markets Inc.	3,21 %
BlackRock Inc.	3,19 %
Euronext NV	3,17 %
MSCI Inc.	3,00 %
Global Payments Inc.	2,96 %
Singapore Exchange Ltd.	2,93 %
Investnet Inc.	2,93 %
Black Knight Inc.	2,79 %
PayPal Holdings Inc.	2,76 %
Fidelity National Information Services Inc.	2,59 %
Nexi SPA	2,53 %
Wise PLC	2,53 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 337 \$	19 635 \$
Placements	3 967 548	4 699 543
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	560	5 445
Actifs dérivés (note 3)	86 217	18 032
Total des actifs	4 105 662	4 742 655
Passifs		
Frais de gestion à payer	2 798	3 459
Frais d'exploitation à payer	192	248
Distribution à payer	4 315	5 065
Passifs dérivés (note 3)	–	610
Total des passifs	7 305	9 382
Total de l'actif net (note 2)	4 098 357 \$	4 733 273 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	287 686	337 673
Total de l'actif net par part	14,25 \$	14,02 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel
AdministrateurJennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Produits		
Revenu de dividendes	33 179 \$	80 113 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	130	347
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(557 025)	365 852
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(390)	(109)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	604 128	(5 696 338)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(217)	88
	79 805	(5 250 047)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	19 252	61 849
Honoraires d'audit	20 950	8 517
Honoraires du comité d'examen indépendant	2 369	2 437
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	21 702	30 579
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	11 574	6 449
Frais d'administration	20 321	13 679
Coûts de transaction	576	3 538
Retenues fiscales	4 025	8 503
	100 769	135 551
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(75 590)	(57 224)
	25 179	78 327
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	54 626 \$	(5 328 374) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,17 \$	(6,29) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	4 733 273 \$	18 849 179 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	54 626	(5 328 374)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(680 364)	(1 398 709)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	202	196
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(9 380)	(25 130)
Total de l'actif net à la clôture de la période	4 098 357 \$	12 097 162 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	54 626 \$	(5 328 374) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	557 025	(365 852)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(12 539)	82 803
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(604 128)	5 696 338
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	228	67
Achat de placements	–	(1 735 458)
Produit de la vente de placements	722 842	3 041 681
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	4 885	11 481
Charges à payer	(717)	(4 472)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	722 222	1 398 214
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant versé au rachat de parts	(680 364)	(1 398 709)
Distributions versées aux porteurs de parts	(9 928)	(26 059)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(690 292)	(1 424 768)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	31 930	(26 554)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(228)	(67)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	19 635	35 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	51 337 \$	8 855 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	34 038 \$	83 091 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (75,77 %)			
Technologie de l'information (40,39 %)			
Affirm Holdings Inc.	2 617	130 373 \$	53 147 \$
Black Knight Inc.	1 443	130 163	114 181
Block Inc., cat. A	1 158	231 215	102 122
Broadridge Financial Solutions Inc.	687	134 159	150 740
Investnet Inc.	1 525	147 558	119 902
Fidelity National Information Services Inc.	1 465	236 896	106 160
FleetCor Technologies Inc.	502	164 876	166 974
Mastercard Inc., cat. A	306	132 531	159 433
Moody's Corp.	329	132 022	151 551
MSCI Inc.	198	116 881	123 095
PayPal Holdings Inc.	1 280	302 991	113 153
TransUnion	1 267	149 084	131 474
Visa Inc., cat. A	519	139 893	163 278
		2 148 642	1 655 210
Services financiers (33,56 %)			
BlackRock Inc.	143	133 664	130 929
Charles Schwab Corp. (The)	1 260	86 055	94 609
CME Group Inc.	537	138 477	131 814
Digital Realty Trust Inc.	901	161 012	135 915
Global Payments Inc.	931	198 263	121 509
Intercontinental Exchange Inc.	951	136 414	142 462
Nasdaq Inc.	1 392	85 623	91 926
Prologis Inc.	876	125 317	142 310
S&P Global Inc.	297	133 791	157 730
Tradeweb Markets Inc., cat. A	1 449	174 396	131 452
Virtu Financial Inc.	4 178	135 906	94 590
		1 508 918	1 375 246
Services de communication (1,82 %)			
Marqeta Inc., cat. A	11 574	218 420	74 670
		218 420	74 670
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		3 875 980	3 105 126
ACTIONS MONDIALES (21,04 %)			
Pays-Bas (7,14 %)			
Adyen NV	71	169 555	162 759
Euronext NV	1 443	187 357	129 955
		356 912	292 714

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Royaume-Uni (6,56 %)			
London Stock Exchange Group PLC	1 173	157 396	165 103
Wise PLC, cat. A	9 380	139 721	103 714
		297 117	268 817
Singapour (2,93 %)			
Singapore Exchange Ltd.	12 745	109 941	119 975
Italie (2,53 %)			
Nexi SPA	10 007	217 982	103 893
Brésil (1,88 %)			
NU Holdings Ltd. of the Cayman Islands	7 369	38 731	77 023
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		1 020 683	862 422
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (2,10 %)			
Contrats de change à terme (2,10 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 3 127 379 \$ CA pour 2 300 000 \$ US échéant le 31 juillet 2023		–	81 752
Contrat de change à terme visant l'achat de 409 619 \$ CA pour 280 000 € échéant le 31 juillet 2023		–	4 465
		–	86 217
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	86 217
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,91 %)		4 896 663 \$	4 053 765 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,25 %)			51 337
Autres actifs, moins les passifs (-0,16 %)			(6 745)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			4 098 357 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés financières axées sur l'innovation Hamilton (« HFT » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 11 mai 2020. Le FNB a commencé ses activités le 1^{er} juin 2020. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole HFT. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFT est de tirer un rendement à long terme d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés situées dans divers pays qui font preuve d'innovation et qui soutiennent le secteur des services financiers principalement par leur utilisation de données et de la technologie.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 8 août 2023.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

30 juin 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Livre sterling	273	–	273	–
Euro	402	(405)	(3)	3
Dollar de Singapour	122	–	122	1
Dollar américain	3 194	(3 046)	148	1
Total	3 991	(3 451)	540	5
En pourcentage de la valeur liquidative	97,4 %	-84,2 %	13,2 %	0,1 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

31 décembre 2022	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Livre sterling	264	–	264	3
Euro	458	(436)	22	–
Dollar de Singapour	138	–	138	1
Dollar américain	3 864	(3 925)	(61)	(1)
Total	4 724	(4 361)	363	3
En pourcentage de la valeur liquidative	99,8 %	-92,1 %	7,7 %	0,1 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice KBW Nasdaq Financial Technology Total Return	38 142 \$	44 059 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	3 967 548	–	–	4 699 543	–	–
Contrats de change à terme	–	86 217	–	–	18 032	–
Total des actifs financiers	3 967 548	86 217	–	4 699 543	18 032	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	–	–	–	(610)	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	(610)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	3 967 548	86 217	–	4 699 543	17 422	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	161 130 \$	169 380 \$
31 décembre 2022	–	–

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	200 \$		534 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(70)	35,00 %	(187)	35,02 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	130 \$	65,00 %	347 \$	64,98 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) et 13 h (heure de l'Est), respectivement, le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	337 673	13	(50 000)	287 686	323 317
2022	912 650	9	(75 000)	837 659	847 738

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	588 \$	200 \$	néant \$
30 juin 2022	3 538 \$	500 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	86 217	–	86 217	–	–	86 217
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	18 032	–	18 032	–	–	17 422
Passifs dérivés	(610)	–	(610)	–	–	(610)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

70, rue York, bureau 1520

Toronto (Ontario)

M5J 1S9

Tél. : 416-941-9888

www.hamiltonetfs.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

HFT

**FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES AXÉES
SUR L'INNOVATION
HAMILTON**

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com